

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 2 - Octobre 2002 - IUFM - Avis de recrutement

Sommaire

1.	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	2
1.1.	Service des ressources humaines	2
	02-0276-Avis de publicité relatif au recrutement externe dans le corps des agents des services techniques de recherche et formation	2
	02-0278-Avis de publicité relatif au recrutement externe dans le corps des magasiniers spécialisés	2

1. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES

1.1. Service des ressources humaines

02-0276-Avis de publicité relatif au recrutement externe dans le corps des agents des services techniques de recherche et formation

Ministère de la Jeunesse,
de l' Education Nationale
et de la Recherche

SESSION 2002

IUFM de l'Académie de Rouen

AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU RECRUTEMENT EXTERNE DANS LE CORPS DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION

Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié par le décret n°2002-133 du 01 Février 2002 fixant les Dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de Recherche et de formation du ministère de l' éducation nationale (article 65-2)
Bulletin Officiel n°32 du 5 Septembre 2002, avis du 6 août 2002, NOR MENA0201942V

CONTINGENT DE POSTES		
Etablissement	Branche d' activité professionnelle	Emploi-type et nombre de poste
IUFM de l'Académie de Rouen	G : Patrimoine, logistique, prévention	Aide logistique : 1 (Evreux)

CONDITIONS D' ACCES

Ce recrutement, qui sera effectué par une commission de sélection, est ouvert à tous les candidats, qu'il s' agisse d'agents non titulaires, de titulaires d'un contrat emploi solidarité ou d'un emploi consolidé, d'emplois jeunes ou d'autres agents de droit privé, de candidats totalement extérieurs au secteur public.

Ce recrutement externe se substitue aux concours de droit commun.

Comme pour les recrutements de droit commun, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aucune condition de titre ou de diplôme n' est requise.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront uniquement sur dossier, constitué d'une lettre de candidature et d'un CV détaillé, qui devra être retiré ou demandé par courrier entre le 9 octobre et le 8 novembre 2002 à l' **adresse suivante :**

IUFM – Service des Ressources Humaines – 2 rue du Tronquet – BP 18

76131 Mont-Saint-Aignan Cedex

Pour tout renseignement complémentaire, tél. : 02 32 82 30 66

mail : murielle.letellier@rouen.iufm.fr

La date limite de retour des dossiers est fixée au 8 novembre 2002

02-0278-Avis de publicité relatif au recrutement externe dans le corps des magasiniers spécialisés

Ministère de la Jeunesse,
de l' Education Nationale
et de la Recherche

SESSION 2002

IUFM de l'Académie de Rouen

AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU RECRUTEMENT EXTERNE DANS LE CORPS DES MAGASINIERS SPECIALISES
Décret n°2002-121 du 31 Janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.

Arrêté du 24 Juin 2002 relatif au recrutement dans les corps des magasiniers spécialisés du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Bulletin Officiel n°32 du 5 Septembre 2002, avis du 28 août 2002, NOR MENA0202031V

CONTINGENT DE POSTES

ETABLISSEMENT	NOMBRE DE POSTE
IUFM de l'Académie de Rouen	1

CONDITIONS D'ACCES

Ce recrutement, qui sera effectué par une commission de sélection, est ouvert à tous les candidats, qu'il s'agisse d'agents non titulaires, de titulaires d'un contrat emploi solidarité ou d'un emploi consolidé, d'emplois jeunes ou d'autres agents de droit privé, de candidats totalement extérieurs au secteur public.

Ce recrutement externe se substitue aux concours de droit commun.

Comme pour les recrutements de droit commun, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront uniquement sur dossier, constitué d'une lettre de candidature et d'un CV détaillé, qui devra être retiré ou demandé par courrier entre le 9 octobre et le 8 novembre 2002 à l'adresse suivante :

IUFM – Service des Ressources Humaines – 2 rue du Tronquet – BP 18

76131 Mont-Saint-Aignan Cedex

Pour tout renseignement complémentaire, tél. : 02 32 82 30 66

mail : murielle.letellier@rouen.iufm.fr

La date limite de retour des dossiers est fixée au 8 novembre 2002